

AKTUELL

CELLULE DE RENSEIGNEMENT FINANCIER

Propret

Luc Caregari

Signe d'une rare transparence, la cellule de renseignement financier (CRF) s'est livrée à une conférence de presse pour présenter son rapport 2014 - mais n'a levé le voile que très pudiquement.

Alors qu'elle est sur le point de prendre les rênes du Service de renseignement (Srel), la procureure d'État Doris Woltz, encore en charge de la CRF, a tenu à être présente à la première conférence de presse donnée par la cellule en dix ans d'existence : « C'est aussi pour donner plus de visibilité et pour présenter l'équipe qui vient d'être renouvelée », a-t-elle expliqué, avant de tempérer les espoirs de celles et de ceux qui espéraient peut-être en savoir un peu plus que ce qui se trouve dans le rapport envoyé à la presse chaque année. « Il y a aussi une raison pratique à cela : ainsi, on pourra traiter toutes les questions de la presse en une seule fois, au lieu de répondre à des demandes redondantes dans les jours qui suivent la publication du rapport. »

Mais il est vrai aussi que la cellule a du pain sur la planche. Créée en 2004, elle a dû contrer en 2010 les accusations du Groupe d'action financière (Gafi) : l'organisme intergouvernemental menaçait déjà de mettre le Luxembourg sur la liste grise des pays non conformes aux standards internationaux dans la lutte contre le blanchiment. Mais que fait la CRF au juste ? Composée de trois magistrats et d'experts financiers, elle recoupe les informations qui lui proviennent de professionnels du secteur de la finance en grande partie, des demandes de CRF étrangères et d'autres sources, comme la presse ou des personnes qui ne travaillent pas dans le secteur. Après traitement des dossiers, ceux-ci sont, si la CRF constate une infraction, transmis au parquet. Si le nombre de dossiers traités était relativement bas les premières années, il a explosé en 2009, pour atteindre un pic en 2012, retomber et puis remonter cette année : « Cela est dû à l'installation de deux grandes firmes au Luxembourg - dont une s'occupe de monnaie électronique », précise Michel Turk, magistrat à la CRF.

50 déclarations pour financement du terrorisme en 2014

En ce qui concerne le financement du terrorisme, pour lequel la CRF est aussi compétente, elle a reçu une cinquantaine de dossiers l'année passée.

Sur 7.328, ça peut sembler peu, mais selon Doris Woltz, « c'est un chiffre stable et normal. Les déclarations que nous recevons concernent souvent des personnes liées avec d'autres qui sont soupçonnées de soutenir le terrorisme » - même si le chiffre est en progression par rapport aux années précédentes. Sur ces 50 déclarations, la CRF en a retenu six qui ont été transmises au parquet, qui a poursuivi cinq personnes, sans que - pour l'instant - une condamnation ne s'ensuive. « C'est normal dans notre fonctionnement », explique Michel Turk. « Certains dossiers peuvent prendre des années avant que le procès ne s'achève. » Et d'autres semblent avancer plus vite : ainsi, en 2014, quelque 330 personnes ont été condamnées pour trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes sur base de déclarations transmises par la CRF à la justice.

Mais l'essentiel du travail de la CRF ne se situe pas là, comme l'explique Turk. Elle s'occupe avant tout de petites escroqueries, comme les faux virements ou les emplois fictifs donnés comme garantie aux banques pour toucher des crédits jamais honorés, ou encore une nouvelle fraude sur laquelle il insiste lourdement : la « CEO Fraud ». Il s'agit ici de personnes bien organisées et bien informées sur l'entreprise qu'ils attaquent. Ça se passe généralement tard les vendredis après-midi, quand les responsables de la boîte sont déjà partis : le téléphone sonne et un interlocuteur prétendant appartenir au management de l'entreprise met sous pression psychologique le comptable pour qu'il vire une grosse somme sur un compte précis - « une véritable peste », selon le magistrat.

Sinon, la CRF connaît aussi ses talons d'Achille, comme la fraude fiscale. Car la directive européenne contre le blanchiment et la fraude fiscale n'est pas encore transposée en droit luxembourgeois : c'est pourquoi la cellule ne peut pour le moment donner suite aux commissions rogatoires internationales émanant de CRF étrangères. Pourtant, si tel devenait le cas, la charge de travail s'accroîtrait en conséquence - « Mais cela arrivera de toute façon, si le gouvernement continue à attirer des firmes de Fintech - concevant des outils financiers informatiques - au pays », admet Michel Turk. En somme, plus on attire de business au Luxembourg, plus on devra armer la CRF - ne pas le faire, ce serait détériorer encore plus l'image du pays.

SHORT NEWS

Entwicklungspolitik im Schatten von Paris und Syrien

(avt) - Luxemburg bleibt Musterschüler in Sachen staatlicher Entwicklungshilfe. Daran ändert auch Fernand Kartheisers Polemik nichts. Trotzdem hielt sich die Begeisterung anlässlich der diesjährigen Debatte zur Luxemburger Kooperationspolitik in Grenzen. Trotz Europäischem Jahr der Entwicklung, der Verabschiedung der Sustainable Development Goals in New York und der anstehende Klimakonferenz in Paris. Immerhin: Einige Abgeordnete wurden dazu bewegt, die Fluchtursachen zu hinterfragen, und fanden so zumindest einen Grund für stärkere Anstrengungen in Sachen Entwicklungshilfe. Auch die von der Zivilgesellschaft immer wieder thematisierte Politik-Kohärenz war diesmal in aller Munde. Kein Wunder: Sogar der Chamber-Präsident hatte diese in der 2014er-Fairpolitics-Broschüre mit klaren Worten angemahnt. Um seinen Forderungen Nachdruck zu verleihen, hatten die viel gelobten Entwicklungs-NGOs vor der Debatte eine kleine Demo veranstaltet. Sie mussten dennoch eine Niederlage davontragen: Ein Jahr nach den im Zukunftspak aufgeführten Sparmaßnahmen auf ihre Kosten, verkündete der Minister, dass es zu einem „Kompromiss“ gekommen sei. Demnach werden die NGO zwar etwas weniger geschöpft, doch eine Erklärung weshalb die Finanzierung ihrer scheinbar so wertvollen Arbeit gekürzt wird, blieb dennoch aus.

Collaboration : des preuves irréfutables

(lc) - La querelle d'historiens entre les tenants du rapport Artuso et la vieille garde derrière Charles Barthel (qui peine d'ailleurs à afficher publiquement toute forme de soutien à ce dernier) est en train de prendre de la hauteur, enfin. C'est que l'historien Denis Scuto a su dénicher dans les Archives nationales une liste comprenant les noms de 480 Juifs polonais établie par la police des étrangers luxembourgeoise, transmise à la « Zivilverwaltung » - l'administration allemande civile, qui a suivi la Commission administrative encore aux mains des Luxembourgeois. Celle-ci fut alors utilisée également par le « Sicherheitsdienst » pour compléter ses dossiers sur les Juifs résidant au grand-duché et plus tard pour organiser les déportations vers l'Est. Cette liste, qui fut longtemps donnée pour perdue ou détruite, établit manifestement ce que les adversaires du rapport Artuso ne voulaient voir : que la collaboration luxembourgeoise passait aussi par les strates moyennes et inférieures de l'administration. Certes, ces policiers ne savaient rien de la « solution finale » - pourtant, ils auraient pu se douter que les nazis n'allaient pas utiliser leur liste pour distribuer des cadeaux.

Manifs climat : interdit d'interdire ?

(lm) - La bonne nouvelle : la marche pour le climat au Luxembourg aura bien lieu le 30 novembre, de même que dans de nombreux autres pays (en général la veille). La mauvaise : les marches ont été interdites en France, et notamment à Paris, où on espérait rassembler des foules les jours du début et de la fin de la conférence climatique COP21. Un appel contre cette interdiction a été signé par de nombreuses personnalités, et certains ont déjà annoncé ne pas se résigner à ne rien faire. Sur son blog, Maxime Combes d'Attac a appelé à déclarer « l'état d'urgence climatique » et à des actions créatives pour quand même faire entendre la voix des citoyens. Mobilisation à suivre.

